



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Réf. : SE /MPM 24 – 115

Montreuil le, 9 avril 2024

Madame Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1 rue Descartes
75005 Paris

Madame la Ministre,

Nous avons été alertés par les agents de l'IPEV concernant l'absence d'instance de représentation des personnels (CSE), alors que la directrice générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), Claire Giry, est venue annoncer le 29 mars à Plouzané, en présence de l'Ifremer et du CNRS, la dissolution de l'IPEV dans l'Ifremer.

Le calendrier vise cette intégration au 1er janvier 2025.

Or [l'Instruction de la DGFIP du 28 mars 2018 \(NOR : CPAE1811524J\) relative à l'actualisation du statut commun des groupements d'intérêt public \(GIP\)](#) précise que « concernant les GIP ayant opté pour leur personnel pour un régime de droit privé, il convient de se référer aux dispositions du Code du travail ».

Ces dispositions prévoient que le CSE doit être mis en place dans toutes les entreprises de 11 salariés et plus.

Cette obligation n'a pas été respectée à l'IPEV et les personnels se retrouvent sans instance de représentation alors que des changements majeurs leur sont annoncés.

Avant toute modification du statut de l'IPEV, les instances de dialogue social doivent être mises en place afin de permettre aux personnels de s'exprimer sur ces changements.

Le ministère a-t-il prévu d'organiser rapidement des élections professionnelles à l'IPEV ? Si oui, à quelle échéance ?

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations

Sylvain Excoffon
Secrétaire général FO ESR